



PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DES MATÉRIAUX TERREUX ET DES MATERIAUX D'EXCAVATION

LORS DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

CCS VALAIS
KOBO WALLIS

Centre de compétence sol
Kompetenzzentrum Boden

La problématique générale de gestion des excédents de matériaux d'excavation et de matériaux terreux issus du domaine de la construction se répercute sur les zones agricoles et viticoles.

Si leur valorisation doit être autant que possible la voie à choisir selon l'OLED, elle s'est régulièrement faite au détriment de la qualité (biologique, physique et chimique) des sols agricoles et de la pérennisation de leur capacité de production.

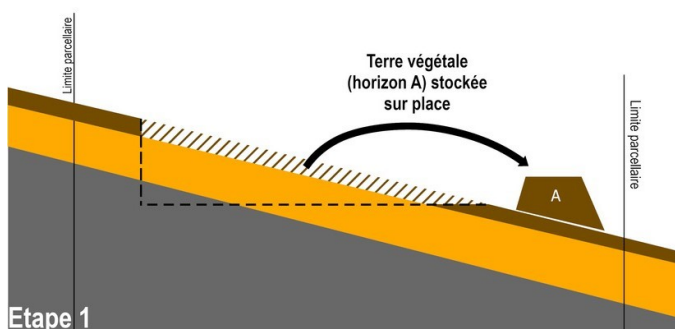
Une meilleure compréhension des sols et une meilleure gestion des matériaux excavés durant les chantiers de construction doit pouvoir permettre idéalement une réduction des coûts de transport et de revalorisation, et une protection accrue des fonctions des sols.

Cette fiche technique est destinée avant tout aux entreprises de construction et services communaux responsables des chantiers en zone à bâtir.

Les quatre principes de base sont les suivants :

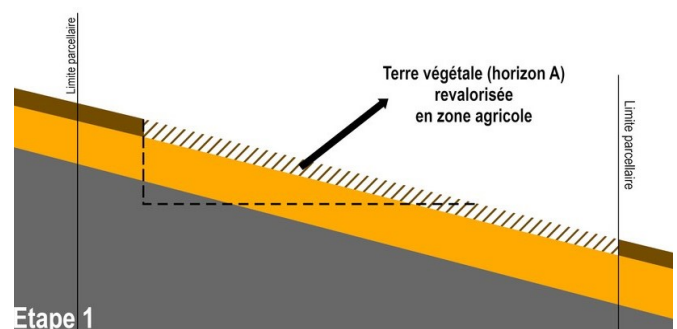
- **Principe 1 = Reconnaître et trier** : décapier/excaver séparément la terre végétale (**horizon A**), la terre minérale (**horizon B**) et le sous-sol (**horizon C**) ;
- **Principe 2** = Valoriser au maximum et prioritairement la terre végétale (**horizon A**) en zone agricole, sur des sols qui en ont besoin (érodés, dégradés, etc.) ;
- **Principe 3** = Valoriser au maximum la terre minérale (**horizon B**) sur place et exporter l'excédent en zone agricole, sur des sols qui en ont besoin (érodés, dégradés, etc.) ;
- **Principe 4** = Valoriser au maximum le sous-sol (**horizon C**) sur place (sous les fondations et accès de la future construction et sous les espaces verts), et exporter l'excédent en zones de comblement (décharges, gravières).

Pratiques usuelles sur les chantiers de construction

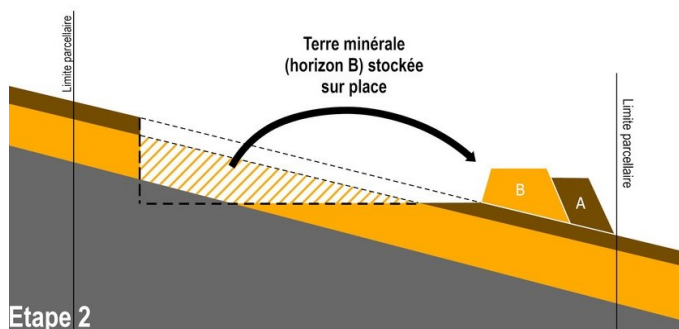


La terre végétale (**horizon A**) est décapée uniquement sur l'**emprise restreinte du chantier**. Elle est stockée, puis **réutilisée sur place** pour les **aménagements extérieurs** ou exportée pour d'autres aménagements extérieurs.

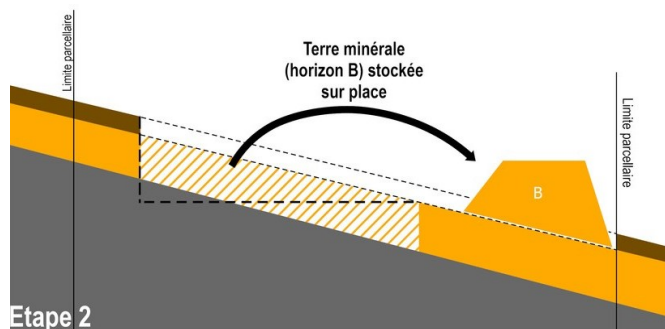
Pratiques recommandées sur les chantiers de construction



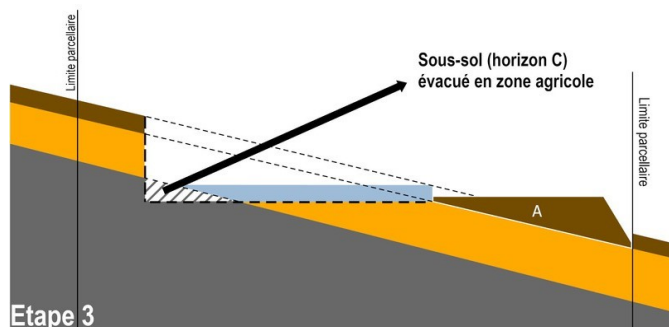
La terre végétale (**horizon A**) doit être décapée sur la **totalité de l'emprise du chantier** et sur les **pistes d'accès**. Elle doit être **exportée** et **revalorisée prioritairement en zone agricole**.



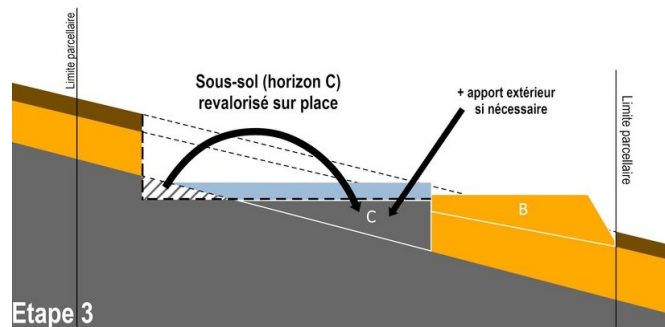
La terre minérale (**horizon B**) est décapée partiellement et uniquement sur l'emprise de la construction. Elle est stockée sur place et réutilisée pour les aménagements extérieurs.



La terre minérale (**horizon B**) doit être décapée en totalité **sous l'emprise de la construction**. Elle est stockée sur place afin d'être **revalorisée** pour les **aménagements extérieurs**.



Le sous-sol (**horizon C**) est **excavé** sur l'emprise de la construction. Il est évacué en décharge ou en zone agricole/viticole. Les fondations du bâtiment sont réalisées sur l'horizon B partiellement décapé.



Le sous-sol (**horizon C**) doit être dans la mesure du possible **excavé et revalorisé sur place** comme sous-couche pour les fondations (accès, bâtiment, digue, etc). L'excédent doit être stocké définitivement en zones de comblement (décharge de type A).

Légende

- A Terre végétale (horizon A)
- B Terre minérale (horizon B)
- C Sous-sol (horizon C)
- Terre végétale décapée (horizon A)
- Terre minérale décapée (horizon B)
- Sous-sol excavé (horizon C)
- Fondation pour bâtiment ou accès
- Emprise de chantier

Ces principes de revalorisation doivent respecter les différentes bases légales en vigueur (notamment OLED, OSol), entre autres en fonction de la qualité des matériaux (pollution, granulométrie, texture, etc.) et de la protection des eaux souterraines.

Plus d'informations et de détails sur les bonnes pratiques de chantier

- <https://www.vs.ch/web/sca/remblais-en-zone-agricole>
- <https://www.vs.ch/web/sen/sol-et-chantiers>

